Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20261015-20261065-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–10-65

L'an deux mille vingt-six, le quinze OCTOBRE, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 9 octobre 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. OGER Bernard, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, FURET Aurélie, AUBRY Solène, Mme VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mme BARDIN Chloé, M. GUICHARD Vivien, Mme ROQUES Bénédicte, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : M. MARIE Jean-Claude (pouvoir à Mme Françoise VAN DIEN), M. PALAHNIUK Don-Dee (pouvoir à M. Julien PERCHE).

Secrétaire de séance : M. Vivien GUICHARD

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. Bernard OGER, Adjoint délégué aux Finances et Affaires générales, propose d'apporter quelques modifications au budget primitif voté en avril dernier. Il s'agit de la deuxième décision modificative de cette année qui comprend des basculements de crédits en section de fonctionnement, ainsi que de nouveaux crédits en section d'investissement. Cette DM est rendue nécessaire notamment par l'intégration de l'emprunt souscrit cet été auprès de la Banque postale et dont la première échéance tombe au 1er décembre.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE la décision modificative n° 2 du Budget principal qui se présente de la manière suivante :

- Article 60611 - Eau et assainissement :	- 9.000,00 €
- Article 611 – Contrats de prestation de services :	-5.000,00 €
- Article 615232 – Entretien, réparations réseaux :	-11.000,00 €
- Article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance :	+25.000,00 €
- Article 16441 – Emprunts :	+18.125,00 €
- Opération 79 – Bâtiments communaux :	+7.829,77 €
- Opération 22 – Achats équipements divers :	+2.000,00 €
- Opération 94 – ALSH :	-5.582,14 €
- Article 10222 – FCTVA :	+13.771,63 €
- Op. 96 Maison de santé – Article 1348 - DETR :	+8.601,00 €

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
22690

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT